



Quiétude^{MD}

Vous travaillez fort pour
bâtir votre vie
Nous pouvons vous aider
à la protéger



Desjardins
Assurances

VIE • SANTÉ • RETRAITE

Coopérer pour créer l'avenir

VOUS TRAVAILLEZ FORT POUR BÂTIR VOTRE VIE

Vous la modelez en fonction de vos rêves,
de votre famille et de votre avenir.

Mais qu'arriverait-il si un imprévu se produisait ?

Avez-vous déjà songé à ce qu'une maladie comme le cancer ou la sclérose en plaques pourrait avoir comme conséquences sur votre vie ?

Cette maladie deviendrait tout à coup le centre de votre univers, menaçant votre capacité de vous occuper de votre famille et mettant votre avenir en danger.

Grâce aux avancées de la médecine, vos chances de vaincre une maladie grave n'ont jamais été meilleures. Avoir une aide financière pourrait faire toute la différence.



La maladie est une réalité. Y survivre aussi.

- 40 % des femmes et 45 % des hommes recevront un diagnostic de cancer au cours de leur vie. 81 % des personnes de moins de 45 ans survivront plus de 5 ans.
- Toutes les 7 minutes, une personne est victime d'une crise cardiaque au Canada. Depuis 1952, le taux de survie a augmenté de plus de 75 %.

Sources : Société canadienne du cancer
Fondation des maladies du cœur et de l'AVC.

«[...] on pense toujours que cela n'arrive qu'aux autres [...] mais c'est incroyable de voir toute la force insoupçonnée qu'on a en soi»¹.

¹ Homme, tumeur osseuse maligne, 26 ans (Action cancer Ontario, Agence de santé publique du Canada, Société canadienne du cancer, *Le cancer chez les jeunes adultes au Canada, mai 2006*. www.cancer.ca.)

QUIÉTUDE, LE BON OUTIL PEUT FAIRE TOUTE LA DIFFÉRENCE !

L'assurance maladies graves *Quiétude*^{MD} vous versera, à l'abri de l'impôt, le montant d'assurance choisi, p. ex. : 100 000 \$, si vous êtes atteint de l'une des 25 maladies couvertes dont un cancer, une crise cardiaque, un AVC, la sclérose en plaques, la maladie d'Alzheimer ou la maladie de Parkinson. Vous recevrez une prestation en espèces que vous soyez capable de travailler ou non. Cette somme pourra vous aider :

- à vous offrir les meilleurs traitements sans attendre ;
- à vous rétablir sans le stress lié à vos revenus ;
- à préserver vos projets d'avenir ;
- à reprendre le contrôle de votre vie.



Une assurance qui vous rembourse si vous ne tombez pas malade !

Grâce aux **options de remboursement des primes**, votre assurance maladies graves peut vous aider à épargner ! En effet, si vous n'avez pas été atteint d'une des maladies graves couvertes pendant la durée de votre contrat, vous pouvez recevoir jusqu'à 100 % des primes que vous avez payées !

Ainsi, *Quiétude* vous garantit le versement d'une somme libre d'impôt à la première de ces trois éventualités :

Si vous êtes atteint d'une maladie grave, vous recevrez votre montant d'assurance.

Si vous décédez prématurément, votre bénéficiaire recevra le montant le plus élevé des deux : 100 % des primes que vous avez payées ou 25 % de votre montant d'assurance.

Si vous demeurez en santé jusqu'à l'échéance de votre contrat, vous recevrez le remboursement des primes que vous avez payées.

Les assurances maladies graves et invalidité travaillent de concert pour vous !

En quoi l'assurance maladies graves est-elle différente de l'assurance invalidité ou salaire ? Si une maladie grave vous rend invalide durant plusieurs mois, l'assurance invalidité remplace votre revenu mensuel. Vous pouvez ainsi régler vos dépenses courantes.

L'assurance maladies graves vous procure plutôt une prestation en espèces, libre d'impôt, que vous pouvez utiliser comme bon vous semble. Par exemple, pour payer les médicaments et les traitements non couverts par votre régime collectif d'assurance maladie ou par le régime de santé public, remplacer le manque à gagner d'un membre de la famille ou d'un ami qui voudra demeurer près de vous, payer les services de garderie pour les enfants ainsi que les frais de déplacement et d'hébergement pendant le traitement.

En bref, régler tout ce qui pourrait compromettre votre rétablissement complet.

COMBIEN COÛTE UNE ASSURANCE MALADIES GRAVES ?

Le coût d'une assurance maladies graves se calcule en fonction de votre âge, de votre santé, de vos besoins personnels et des options que vous choisissez. Il varie donc en fonction de chaque personne. Votre conseiller en sécurité financière est la personne la mieux placée pour vous aider à établir vos besoins financiers en cas de maladie grave et calculer le coût de votre assurance.

Voici des exemples qui peuvent vous éclairer.



non-fumeuse

Veut avoir accès à une somme d'argent en cas de maladie grave tant qu'elle aura un prêt hypothécaire à payer.

**Achète une assurance
Quiétude de base de 100 000 \$.**

OPTIONS CHOISIES :

- Temporaire renouvelable tous les 20 ans jusqu'à 75 ans
- Remboursement des primes à son bénéficiaire si elle décède prématurément.

Prime mensuelle : 66,69 \$

À 56 ans, Valérie fait l'objet d'un diagnostic de cancer du sein...

Elle a payé : 11 204 \$
Elle reçoit : 100 000 \$

Son contrat prend fin.



Stéphane, 35 ans, non-fumeur

Veut avoir toutes les libertés : celle de se faire soigner n'importe où dans le monde comme celle de récupérer son argent.

**Achète une assurance
Quiétude de 100 000 \$.**

OPTIONS CHOISIES :

- Assurance permanente
- Remboursement total des primes disponible dans 20 ans

Prime mensuelle : 144,27 \$

À 65 ans, Stéphane n'a pas été atteint d'une maladie couverte par l'assurance Quiétude. Il décide de se prévaloir de son option de remboursement des primes.

Il a payé : 51 937 \$
Il reçoit : 51 937 \$

Son contrat prend fin.



Marie et Jean, parents de Léo, 3 ans

Veulent pouvoir s'absenter du travail sans soucis financiers si Léo tombe gravement malade. Ils veulent aussi pouvoir léguer une protection à Léo pour veiller sur lui durant toute sa vie.

**Achètent une assurance
Quiétude Nouvelle génération
de 100 000 \$.**

OPTIONS CHOISIES :

- Primes payées en 20 ans
- 6 maladies infantiles
- Versement de 100 % du montant d'assurance en cas de décès prématuré de Léo

Prime mensuelle : 100,98 \$

Quand Léo atteint l'âge de 23 ans, l'assurance est entièrement payée. Ses parents décident de la conserver pour le reste de la vie de leur fils. Ils auraient également pu lui offrir le remboursement des primes qu'ils ont payées.

Ses parents ont payé : 24 235 \$.
Si Léo tombe malade un jour, il recevra 100 000 \$.

Le contrat est en vigueur jusqu'à ce que Léo atteigne 100 ans ou jusqu'à ce qu'il tombe malade.

**IL A ÉTÉ COUVERT PENDANT
30 ANS, GRATUITEMENT !**

LE COÛT CACHÉ D'UNE MALADIE GRAVE AU CANADA

Avec les régimes de santé publics du Canada

Vous pouvez vous attendre à attendre... et attendre... et attendre

En 1993, au cœur de la crise nationale dans les soins de santé, un Canadien devait attendre en moyenne 9,3 semaines, soit 65,1 jours, entre le moment où il recevait un diagnostic de son médecin de famille et celui où il recevait son premier traitement. En 2011, ce temps d'attente a augmenté à 19 semaines, soit près de 133 jours, une hausse de 104 % entre 1993 et 2011.

Ensuite, vous devez faire face à une situation nouvelle et à de nouvelles dépenses...

- « Souffrances considérables » pendant l'attente (un spécialiste indique qu'en 2010, 825 827 Canadiens ont attendu en moyenne 9,3 semaines pour obtenir un rendez-vous avec un spécialiste.)
- Baisse des revenus de votre conjoint qui demeure près de vous.
- Aide à domicile (soins, entretien, gardiennage, repas...)
- Achat de médicaments non couverts, traitements parallèles (médecines douces, physiothérapie...)

Sources : Sondage national sur les listes d'attente de l'Institut Frasier, 2009.
Perspectives : le coût privé des files d'attente publiques, automne 2011.

Dans les cliniques privées canadiennes

En général, les cliniques et hôpitaux privés exploités au Canada ne traitent pas les maladies graves. Vous pourrez cependant y rencontrer plus rapidement un spécialiste qui posera le bon diagnostic sur votre état et vous proposera le traitement approprié. Vous pourrez aussi y avoir accès à des méthodes poussées de dépistage et de diagnostic en un temps record.

Spécialistes et consultants : rendez-vous disponible en moins d'une semaine

• Une consultation avec un spécialiste au Québec	à partir de 125 \$
• La Specialist Referral Clinic, en Colombie-Britannique	600 \$ à 1 200 \$
• La Med Extra offre un service de deuxième avis médical	2 500 \$

Dépistage et diagnostic

• CT scan : permet de voir l'étendue des cellules cancéreuses	250 \$ à 595 \$
• Résonnance magnétique : examen des tissus pour déceler, par exemple, un cancer	725 \$ à 1 350 \$
• Colonoscopie : exploration de l'intestin à l'aide de systèmes optiques	480 \$ à 540 \$
• MIBI à l'effort : test qui détecte les problèmes coronariens	650 \$

Traitements

• Ultrasons pour le cancer de la prostate (HIFU) Brûlent les cellules cancéreuses sans endommager les autres organes. Offerts en Ontario seulement	22 000 \$
• Avastin, médicament contre le cancer du colon Deux traitements par mois. Non couvert par les régimes de santé provinciaux	4 500 \$ à 6 500 \$ par mois

Vous comptez sur le soutien de votre employeur ? Vous devriez y repenser

Une récente découverte du Réseau canadien du cancer du sein (RCCS) indique une tendance troublante dans le marché de l'emploi canadien pour les femmes ayant reçu un diagnostic de cancer du sein. Alors que de nombreux employeurs offrent de l'aide et du soutien à leurs employés atteints d'une maladie grave, plusieurs ne le font pas.

Dans une étude effectuée auprès de 450 femmes sur le marché du travail et ayant reçu un diagnostic de cancer du sein, le RCCS a révélé que :

- 16 % d'entre elles ont été congédiées en cours de traitement,
- 80 % de celles ayant gardé leur emploi ont éprouvé des difficultés financières durant le traitement,
- 44 % ont admis avoir « épuisé leurs économies »,
- 27 % ont dû s'endetter pour couvrir les frais de leur traitement,
- 20 % d'entre elles sont retournées au travail plus tôt que les médecins ne le leur avaient recommandé.

En tant que groupe, elles ont déclaré avoir subi une réduction du revenu moyen de leur ménage de l'ordre de 10 % à la suite du traitement. Et, comme plusieurs de ces femmes retourneront à des postes moins bien rémunérés, une grande partie de ce revenu « perdu » ne sera jamais retrouvé.

Source : magazine *Canadian HR Reporter*, août 2010.

QUIÉTUDE

LE MEILLEUR COFFRE À OUTILS QUI SOIT !

Quiétude est l'assurance maladies graves la plus complète sur le marché, et, avec son option de remboursement des primes, vous ne serez jamais perdant.

Montant d'assurance

Vous pouvez choisir un montant variant de 25 000 \$ à 2 000 000 \$. Si vous êtes atteint d'une des maladies couvertes, ce montant vous est versé 30 jours après le diagnostic.

Durée du contrat d'assurance

Vous avez les choix suivants :

- Temporaire 10 ans renouvelable jusqu'à 75 ans
- Temporaire 20 ans renouvelable jusqu'à 75 ans
- Temporaire jusqu'à 65 ans
- Temporaire jusqu'à 75 ans
- Permanent avec trois options de paiement :
 - Pendant 10 ans
 - Pendant 20 ans
 - À vie

Après cette période, votre couverture est garantie et vous n'avez plus de prime à payer.

Options flexibles (sans preuve d'assurabilité) :

- Les couvertures T10 et T20 peuvent être transformées en une couverture permanente à prime nivelée en tout temps jusqu'à 65 ans.
- Une couverture T10 peut être échangée en une couverture T20, pendant les cinq premières années, et ce, jusqu'à l'âge de 55 ans.

Votre contrat prend fin à la première de ces éventualités et vous cessez alors de payer votre prime :

- Quand vous atteignez l'âge déterminé.
- Dans le cas où vous décédez.
- Dans le cas où vous êtes atteint d'une maladie et que vous recevez votre montant d'assurance.
- Dans le cas où vous vous prévalez de l'option de remboursement des primes.

Remboursement des primes

Caractéristique optionnelle ou intégrée (selon le produit choisi)

- À votre décès
- À l'échéance de votre contrat ou à la résiliation

Services d'accompagnement Prompt Rétablissement inclus

Maladies couvertes²

25 maladies, interventions chirurgicales et troubles :

CARDIOVASCULAIRES :

- Accident vasculaire cérébral
- Chirurgie de l'aorte
- Crise cardiaque (infarctus du myocarde)
- Chirurgie coronarienne
- Remplacement des valves du cœur

TUMEURS ET CANCERS :

- Cancer
- Tumeur cérébrale bénigne

ORGANES VITAUX :

- Transplantation d'un organe vital sur liste d'attente
- Insuffisance rénale
- Transplantation d'un organe vital

PERTE D'AUTONOMIE

NEUROLOGIQUES :

- Maladie d'Alzheimer
- Maladie de Parkinson
- Maladies du neurone moteur
- Méningite bactérienne
- Sclérose en plaques

ACCIDENTELLES ET FONCTIONNELLES :

- Brûlures sévères
- Cécité
- Coma
- Paralytie
- Perte de la parole
- Perte de membres
- Surdité

AUTRES :

- Anémie aplasique
- Infection au VIH dans le cadre de l'occupation

Protection Soins de longue durée :

Inclus avec tous les contrats permanents ainsi que dans les contrats T10 et T20

Si vous ne pouvez pas accomplir sans aide 2 des 6 activités de la vie quotidienne : vous laver, vous habiller, vous nourrir, vous servir des toilettes et être continent, ou dans le cas où une perte de vos capacités mentales menace votre santé ou votre sécurité pendant une période continue de 90 jours, une avance de soins de longue durée est versée. Ce versement unique correspond à 10 % de votre montant d'assurance, jusqu'à concurrence de 25 000 \$.

Si vous vous rétablissez, le solde de votre montant d'assurance demeurera disponible si vous êtes atteint d'une des maladies ou d'un des troubles couverts autre qu'une perte d'autonomie temporaire.

Si vous ne vous rétablissez pas et que votre état est jugé permanent et sans espoir raisonnable de rétablissement, vous recevrez le solde de votre montant d'assurance.

4 maladies et traitements à un stade précoce :

- Angioplastie coronarienne
- Cancer précoce de la prostate
- Carcinome canalaire du sein
- Mélanome malin superficiel

Dans le cas où vous êtes atteint d'une de ces maladies, vous recevrez une avance de 10 % sur votre montant d'assurance, jusqu'à concurrence de 50 000 \$. Le solde de votre montant d'assurance demeurera disponible si vous êtes atteint d'une des maladies ou d'un des troubles couverts autre qu'un diagnostic ou traitement à versement anticipé.

Complications graves de 4 maladies infectieuses :

- Fasciite nécrosante (infection à bactérie mangeuse de chair)
- Virus du Nil occidental
- Infection à E.Coli (maladie du hamburger)
- Maladie de Lyme

Dans le cas où vous êtes atteint d'une de ces maladies, vous recevrez une avance de 10 % sur votre montant d'assurance, jusqu'à concurrence de 25 000 \$. Le solde de votre montant d'assurance demeurera disponible si vous êtes atteint d'une des maladies ou d'un des troubles couverts autre que des complications graves causées par une maladie infectieuse.

QUIÉTUDE DE BASE

L'OUTIL SUR MESURE POUR PETIT BUDGET !

Vous voulez être protégé et souhaitez souscrire à une assurance à la fois fiable et abordable ?
L'assurance *Quiétude de base* est faite pour vous.



Maladies couvertes²

10 maladies, interventions chirurgicales et troubles :

CARDIOVASCULAIRES :

- Accident vasculaire cérébral
- Crise cardiaque (infarctus du myocarde)
- Chirurgie coronarienne

NEUROLOGIQUE :

- Sclérose en plaques

ACCIDENTELLES ET AUTRES :

- Cécité
- Insuffisance rénale
- Perte de la parole
- Perte de membres
- Surdit 

CANCER

Montant d'assurance

Vous pouvez choisir un montant variant de 25 000 \$ à 2 000 000 \$. Si vous  tes atteint d'une des maladies couvertes par *Quiétude de base*, cette somme vous est vers e 30 jours apr s le diagnostic.

Dur e du contrat d'assurance

Vous avez deux choix :

- Temporaire renouvelable tous les 10 ans jusqu'  l' ge de 75 ans.
- Temporaire renouvelable tous les 20 ans jusqu'  l' ge de 75 ans.

Votre prime augmentera   tous les renouvellements.

Votre contrat prend fin   la premi re de ces  ventualit s et vous cessez alors de payer votre prime :

- Quand vous atteignez l' ge de 75 ans.
- Dans le cas o  vous d c dez.
- Dans le cas o  vous  tes atteint d'une maladie et que vous percevez votre montant d'assurance.

Remboursement des primes

-   votre d c s : optionnel
-   l' ch ance de votre contrat : non offert

Saviez-vous que 25 % des reprises hypoth caires sont dues   l'incapacit  de l'emprunteur d'effectuer ses paiements   cause d'une maladie ?

Source : Chambre de la s curit  financi re.

Soyez pr t   faire face aux impr vus ! En cas de maladie grave, *Quiétude de base* vous permet de r gler votre pr t hypoth caire ou vos obligations financi res durant 12, 18 ou 24 mois, selon le montant d'assurance que vous avez choisi. Vous pourrez ainsi vous r tablir dans la qui tude et le confort de votre foyer.

LES SERVICES D'ACCOMPAGNEMENT

Des experts et des professionnels de la sant  vous aident dans votre vie quotidienne

- **ASSISTANCE PSYCHOLOGIQUE** : Des psychologues vous  coulent et vous aident   traverser les p riodes difficiles.
- **ASSISTANCE SANT ** : Des infirmi res vous guident 24 heures sur 24 que ce soit dans les situations particuli res que vous vivez, ou en mati re de sant , de mode de vie, de vaccination ou de di t tique.
- **BEST DOCTORS** : Les meilleurs sp cialistes du monde se penchent sur votre dossier et vous fournissent de l'assistance et des conseils.

QUIÉTUDE NOUVELLE GÉNÉRATION

PARCE QUE LEUR PROTECTION VOUS TIENT À CŒUR

En cas de maladie grave, une somme pourrait faire toute la différence pour aider votre enfant à se rétablir. Et, s'il grandit en santé, vous aurez le choix de conserver son assurance durant toute sa vie ou de lui offrir, grâce à l'option de remboursement des primes, la réalisation d'un de ses rêves !

Montant d'assurance

Vous pouvez choisir un montant variant de 25 000 \$ à 250 000 \$. Si votre enfant est atteint d'une des maladies couvertes, ce montant vous est payable 30 jours après le diagnostic.

Durée du contrat d'assurance

Permanent

Votre prime est fixe pour toute la durée de votre contrat. Vous pouvez la payer en 20 ans ou tout au long de votre vie.

Votre contrat prend fin à la première de ces éventualités et vous cessez alors de payer votre prime :

- Si votre enfant est atteint d'une maladie et que vous recevez le montant d'assurance.
- Si votre enfant décède.
- Si vous vous prévalez de l'option de remboursement des primes.

Remboursement des primes

- À l'échéance de votre contrat : inclus

Option d'assurance vie

Grâce à cette option, un montant d'assurance vous est versé si votre enfant vous quitte prématurément. Ainsi, vous recevez un montant si votre enfant tombe malade ou s'il décède, selon l'événement qui survient en premier. Vous pouvez choisir un montant d'assurance vie qui correspond à 25 %, à 50 % ou à 100 % de votre montant d'assurance maladies graves.

Maladies couvertes²

Toutes les maladies de *Quiétude*

PLUS 6 MALADIES INFANTILES :

- Autisme
- Fibrose kystique
- Syndrome de Rett
- En option :
 - Diabète sucré de type 1
 - Dystrophie musculaire
 - Paralysie cérébrale

Services d'accompagnement

Prompt Rétablissement inclus

PROMPT RÉTABLISSMENT

comme en cas de maladie grave. Ces services sont gratuits.

- **ORIENTATION ET PRISE EN CHARGE :** Des infirmières guident vos démarches ou coordonnent vos soins et votre convalescence.

Les Services Prompt Rétablissement ne constituent pas une obligation contractuelle de Desjardins Assurances.



² Ces descriptions sont à titre indicatif seulement. Veuillez consulter le contrat pour obtenir l'ensemble des conditions et modalités applicables.

QUIÉTUDE EXÉCUTIF

L'OUTIL INDISPENSABLE POUR GENS D'AFFAIRES INDISPENSABLES !

Que deviendrait votre entreprise si vous tombiez subitement malade pour les six prochains mois ?

Grâce à un régime de détention en copropriété appelé REES, vous pouvez détenir une assurance *Quiétude Exécutif* conjointement avec votre compagnie. Cela signifie que vous partagez non seulement le coût de votre assurance avec elle, mais aussi les avantages fiscaux et financiers.

- Si vous tombez malade, votre compagnie recevra le montant assuré.
- Si vous décédez prématurément, votre compagnie recevra le montant le plus élevé des deux: 25 % du montant d'assurance ou 100 % des primes payées.
- Si vous demeurez en santé, vous recevrez jusqu'à 100 % des primes que vous et votre compagnie avez payées.

Montant de l'assurance

Vous pouvez choisir un montant allant de 25 000 \$ à 2 000 000 \$.

Si vous êtes atteint d'une des maladies couvertes, ce montant sera versé à votre compagnie 30 jours après le diagnostic.

Durée du contrat d'assurance

Permanent

Votre prime est fixe pour toute la durée de votre contrat.

Votre contrat prend fin à la première de ces éventualités et vous cessez alors de payer votre prime :

- Si vous décédez.
- Si vous êtes atteint d'une maladie et que votre compagnie reçoit le montant d'assurance.
- Si vous demandez le versement de la Prestation santé, soit un montant forfaitaire équivalant à un pourcentage des primes payées.

Maladies couvertes

Les mêmes maladies que *Quiétude*

Prestation santé

Choisissez entre deux échelles de prestation commençant après seulement quatre ans et augmentant par paliers chaque année pour atteindre :

- 100 % après 15 ans
ou
- 100 % après 20 ans.

**Services d'accompagnement
Prompt Rétablissement inclus**

Vous pouvez différer tous les déboursés d'un an... sans intérêt !

Si votre entreprise éprouve des problèmes de liquidités temporaires qui rendent les déboursés requis pour le REES difficiles à effectuer, vous pouvez différer ceux-ci d'un an, sans intérêt. Pour vous prévaloir de cette offre, votre contrat doit toutefois être en vigueur depuis un minimum de 5 ans.



ÊTES-VOUS ADMISSIBLE À UNE ASSURANCE MALADIES GRAVES ?

Vous êtes en bonne santé ? C'est le moment ou jamais de faire votre demande !

Est-ce qu'une compagnie d'assurance accepterait d'assurer votre maison contre le feu si celle-ci était en train de brûler ? C'est un peu la même chose en matière d'assurance maladies graves : pour vous en procurer une, vous ne devez pas être malade.

D'ailleurs, si vous faites l'objet d'un diagnostic de cancer dans les trois mois suivant l'émission de votre contrat, au lieu de vous verser votre montant d'assurance, votre assureur vous remboursera les primes que vous aurez payées.



À quelles conditions serez-vous admis ?

VOS MALADIES ACTUELLES OU PASSÉES

Sauf pour certains cancers à un stade précoce, si vous êtes ou avez été l'objet d'une des maladies ou conditions suivantes, vous ne serez pas admissible.

- Accident ischémique transitoire ou vasculaire cérébral
- Cancer
- Chorée de Huntington
- Dépendance à l'alcool ou toxicomanie dans les trois dernières années
- Diabète sucré, autre que le diabète de l'adulte
- Dystrophie musculaire
- Fibrose kystique
- Hépatite, autre que l'hépatite A
- Lupus érythémateux disséminé
- Maladie d'Alzheimer
- Maladie de Parkinson
- Maladie du cœur, y compris un infarctus du myocarde, une angine, une chirurgie valvulaire, un pontage coronarien, une angioplastie ou une insuffisance cardiaque
- Maladie du neurone moteur
- Maladie du rein, autre qu'un calcul rénal
- Paralyse permanente (sauf la paralysie cérébrale légère)
- Sclérose en plaques
- Sclérose latérale amyotrophique (SLA ou la maladie de Lou Gehrig)
- SIDA, une séropositivité au VIH ou une maladie associée au SIDA
- Transplantation d'un organe

VOS ANTÉCÉDENTS FAMILIAUX

Les troubles et maladies graves diagnostiqués chez plus d'un membre de votre famille immédiate (père, mère, frère, sœur) peuvent entraîner une surprime* ou un refus.

VOTRE POIDS ET VOTRE TAILLE

Un poids excédant la table de référence pour votre grandeur peut entraîner une surprime ou un refus.

VOTRE PRESSION ARTÉRIELLE ET VOTRE TAUX DE CHOLESTÉROL

Des résultats hors normes relatifs à votre pression artérielle ou à votre taux de cholestérol peuvent entraîner une surprime ou un refus.

* Paiement d'un montant supérieur pour votre assurance en vertu d'une aggravation du risque.

Devez-vous passer des tests médicaux ?

Compte tenu du montant d'assurance que vous désirez assurer et de votre âge, vous devrez peut-être passer des tests médicaux.

Voici un exemple pour une assurance de 100 000 \$.

ÂGE	QUESTIONNAIRE MÉDICAL	TEST D'URINE	VISITE D'UNE INFIRMIÈRE	EXAMEN MÉDICAL	PROFIL SANGUIN	ÉLECTRO-CARDIOGRAMME AU REPOS
0 à 17	X	0 (15 à 17 ans seulement)				
18 à 40	X	X				
41 à 50	X	X				
51 à 60	X		X		X	
61 à 65	X		X		X	

Pourquoi toutes ces étapes ?

Le fait de prendre le temps aujourd'hui de bien faire les choses assurera le traitement harmonieux de votre demande si un jour vous êtes atteint d'une maladie grave et que vous avez besoin de votre montant d'assurance. En tant qu'assureur consciencieux, nous vous demandons tous ces renseignements pour éviter des retards ou des mauvaises surprises le moment venu.

ET SI UN JOUR VOUS TOMBEZ MALADE ET QUE VOUS RÉCLAMEZ VOTRE MONTANT D'ASSURANCE ?

- Vous devrez remplir un formulaire de demande de prestation pour maladie grave comprenant un formulaire d'autorisation relatif à la collecte et à la communication de renseignements personnels.
- Votre médecin traitant devra aussi remplir un formulaire de demande de prestation pour maladie grave et nous fournir un document propre à votre maladie, comme un rapport de biopsie pour un cancer, les résultats d'examens pour une crise cardiaque, etc.

L'obtention de vos renseignements médicaux est souvent l'étape la plus longue. L'assureur doit parfois requérir des informations additionnelles auprès de médecins, d'hôpitaux ou de la Régie de l'assurance maladie du Québec, et les retards en découlant sont hors de son contrôle. Une fois qu'il a reçu tous les documents dûment remplis et que l'historique de la maladie est bien retracé, il agit avec diligence pour analyser votre dossier et faire en sorte que vous receviez votre montant d'assurance rapidement.



VOUS
TRAVAILLEZ
FORT
POUR BÂTIR
VOTRE VIE

À PROPOS DE DESJARDINS ASSURANCES

Desjardins Assurances propose, depuis plus d'un siècle, une gamme élargie de produits d'assurance vie, d'assurance santé et d'épargne-retraite, tant aux particuliers qu'aux groupes et aux entreprises. Desjardins Assurances veille à la sécurité financière de plus de cinq millions de Canadiens dans ses bureaux répartis d'un bout à l'autre du pays. Cette entreprise est l'une des cinq principales sociétés d'assurance vie au Canada. Elle fait partie du Mouvement Desjardins, premier groupe financier coopératif au pays.

VOTRE CONSEILLER



desjardinsassurancevie.com

Desjardins Assurances désigne Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie.

MD Marque de commerce propriété de Desjardins Sécurité financière

Ce document est imprimé sur du papier Cascades Rolland Enviro100.



Desjardins
Assurances

VIE • SANTÉ • RETRAITE

Coopérer pour créer l'avenir